

DÉPLACEMENTS RÉCENTS DE POPULATION EN GRÈCE

I. DÉPLACEMENTS DE POPULATION ET ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

L'histoire démographique de la Grèce est pleine d'évolutions anormales. Leurs conséquences pour la population étaient tantôt accroissement (annexion de territoires, installation de réfugiés) tantôt réduction (colonisation extérieure, émigration). Toutefois l'émigration constitue le phénomène le plus caractéristique. Nous nous limiterons au mouvement migratoire grec de notre siècle.

A la fin du 19^e siècle l'émigration s'est orientée vers les pays d'outre-mer. On estime que 400.000 personnes environ (presque 10% de la population) ont émigré dans la seule période 1901-1921. La grande majorité s'installa aux E.U.A. Leur apport à l'économie hellénique et surtout à la balance des paiements fut remarquable. Les pertes de population, à cause de l'émigration, ont été dépassées par le concours de certains facteurs: accroissement naturel élevé, annexion de territoires et afflux de réfugiés de Turquie, Bulgarie etc., surtout en 1922-1923. Entre 1907- et 1920 (recensements) la population augmenta de 90,6%. Pendant les années 1921-1951 l'émigration grecque a subi un fort fléchissement à cause des restrictions américaines et de la guerre (1940-1949). Le seul accroissement naturel a dépassé de beaucoup l'émigration nette (courant de retour). Mais c'était l'installation de réfugiés, qui ajouta 20% à la population locale.

La décade 1940-1949 n'a pas connu un courant migratoire proprement dit. Mais d'autres événements provoquèrent des pertes démographiques: baisse excessive de la natalité, hausse extraordinaire de la mortalité (conséquences de sous-alimentation), morts de guerre, sortie de rebelles et de personnes enlevées. Seul facteur positif: l'annexion du Dodécannèse en 1947 (115.343 habitants). L'arrivée des néo-réfugiés des pays balkaniques (15.000) et le retour d'émigrants (5.000) ont été compensés par l'émigration (20.000 environ). Le résultat de ces mouvements fut un accroissement limité (2,1%) de la population entre les recensements 1940 et 1951.

A partir de 1951 l'émigration a repris vers les pays d'outre-mer (Australie surtout). Elle s'accrut plus tard avec l'Allemagne Occidentale comme principale destination. Depuis trois ans, cependant, le retour dépasse l'exode. Les traits caractéristiques de l'émigration grecque d'après-guerre sont:

- a) déplacement organisé et collectif;

b) fluctuations dépendant surtout de l'état économique des pays destinataires;

c) régions de sortie principales: la Grèce méridionale au commencement et la Grèce septentrionale, par la suite;

d) proportion de femmes très élevée (45%) en comparaison avec les autres pays d'émigration (30% moyenne);

e) prépondérance des jeunes de 15-44 ans (80-85% du total);

f) participation à l'exode de personnes spécialisées travaillant régulièrement, en dehors des paysans et des ouvriers sous-employés.

g) placement de la grande majorité dans des postes subalternes.

Quant à la population et l'économie hellénique, nous constatons:

a) Réduction remarquable de la population active: en 1971 légèrement moins élevée que celle de 1951. En particulier, le potentiel ouvrier a diminué de 10% environ entre 1961 et 1971. Les postes vacants sont partiellement couverts par des étrangers (Asie, Afrique) dans la marine marchande, le tourisme, l'industrie et les services domestiques, toujours à des occupations d'ordre inférieur. On ignore le nombre exact de ces étrangers, car outre les 25.000 marins (25% de l'ensemble) et quelque 23.000 ayant un permis de travail, bien d'autres travaillent clandestinement.

b) Dépopulation de certaines régions, surtout dans les montagnes. Les émigrants constituent le 14% environ de la population hellénique. Quant à l'émigration nette des années 1951-1975 (610.000 environ), elle atteint le 7% de la population.

c) Vieillissement accéléré de la population¹. Les personnes âgées (plus de 65 ans) dépassent déjà 12% de l'ensemble. La situation est plus grave dans les campagnes, où 30% de la population active en 1971 avait plus de 55 ans (11% dans les villes).

L'émigration a entraîné la compression du sous-emploi, l'amélioration des salaires, l'accélération du progrès technique et le renforcement de l'économie, grâce aux remises et divers placements des émigrants. Les remises, premier facteur des ressources invisibles, en couvrant jusqu'en 1973 plus de 33% de leur ensemble, y contribuent encore de 27%, bien que l'émigration ait fléchi et que les remises aient été dépassées par l'apport de la marine marchande et le tourisme.

Mais l'économie hellénique tire d'autres bénéfices des grecs de l'étranger: dépôt bancaires, acquisition de maisons, importation d'équipement et de moyens de transport, investissements industriels et agricoles etc.

1. Agapitidis, «L'évolution de la population de la Grèce: Les facteurs de la reproduction», dans la Revue *Population*, N° 6, 1969; D. Tsaoussis, «Greek Social Structure», in *Annals of the New York Academy of Sciences*, New York 1976, pp. 429-441.

La plus grande saignée démographique a eu lieu 1963-1966. Contre un accroissement naturel de 335.996 les émigrants s'élevaient à 409.604. Le déficit de 73.608 personnes fut neutralisé par le rapatriement des émigrants et des membres de colonies grecques de l'étranger. Toutefois des facteurs négatifs —émigration croissante et mouvement naturel décroissant, ainsi que les pertes des années 1940-1951— ont provoqué un retard considérable dans l'évolution démographique comme l'indique le tableau suivant:

Tableau I

Années	Natalité	Mortalité	Accroissement naturel	Émigration nette	Taux d'augmentation
	‰	‰	‰	‰	‰
1931-1940	28,2	15,7	12,5	+1,2	13,7
1941-1950	20,5	13,4	7,1	-5,0 ^a	2,1
1951-1960	20,1	8,0	12,1	-2,5	9,6
1961-1970	18,0	8,2	9,8	-4,8	5,0
1971-1975	15,8	8,6	7,1	+2,5	9,7

En dehors des émigrants rentrés, un grand nombre de Grecs vivant à l'étranger (Afrique, Asie, Europe) ont cherché refuge en Grèce dans l'après-guerre, vu les conditions défavorables dans les pays d'installation; il en fut de même pour une partie des personnes sorties à cause de la guerre. Un autre courant migratoire composé de personnes diplômées et techniquement spécialisées afflua parallèlement vers l'étranger. Celles-ci occupent des postes élevés, dans le domaine scientifique et professionnel on constitue les cadres d'entreprises techniques grecques exécutant des travaux d'infrastructure en Afrique et en Asie.

Les thèmes des paragraphes suivants sont:

- a) Le retour des émigrants grecs.
- b) Le rapatriement des Grecs vivant à l'étranger.
- c) L'emploi à l'étranger des Grecs possédant des qualifications supérieures.

II. LE RETOUR DES ÉMIGRANTS GRECS

Les émigrants grecs et spécialement ceux se déplaçant dans des pays européens ne visent pas, en règle générale, à leur installation définitive à l'étranger. Ils désirent améliorer leur situation financière et rentrer au pays natal afin d'exercer une activité plus importante ou bien y vivre comme rentiers.

2. y compris les victimes de guerre et les déplacés. S. Siampos, «Emigration from Greece to Industrialized Europe», dans *Emigration from Mediterranean Basin to Industrialized Europe*, Institute of Demography, University of Rome, 1976.

D'ailleurs, ne sont pas rares les cas d'un retour prématuré pour raisons familiales, difficultés d'adaptation, dépression économique au pays d'installation ou pour un emploi en Grèce sous des conditions satisfaisantes. En plus, pour attirer ses citoyens travaillant à l'étranger la Grèce a institué des motivations adéquates.

Ainsi:

a) Les émigrants sont informés des progrès de l'économie hellénique et, spécialement, des possibilités d'emploi en Grèce. Un bulletin spécial, publié mensuellement est communiqué aux services grecs d'inspection des émigrants pour leur renseignement;

b) Des mesures particulières ont été prises pour l'éducation générale et professionnelle des émigrants désirant rentrer et travailler en Grèce. On favorise, d'un part, l'inscription de leurs enfants dans des établissements scolaires et universitaires. On prend, d'autre part, soin de la formation professionnelle des émigrants adultes et majeurs sans spécialisation qui sont rémunérés pendant leur éducation. On reconnaît, enfin, les titres d'études obtenus à l'étranger.

c) Des facilités spéciales pour l'acquisition d'habitations ont été établies comme: la création d'une Caisse d'Épargne pour le logement, l'appui financier des déposants désirant acheter un loge par les banques helléniques et les plans pour la construction d'ensembles d'habitations favorisant particulièrement les émigrants rentrés. Notons qu'une partie de l'épargne des émigrants s'est dirigée vers les investissements en immeubles, contribuant au maintien d'un niveau d'emploi élevé.

d) La protection sociale des émigrants rentrés en leur accordant une assistance financière ou en nature (maladie).

e) Des conditions extrêmement favorables ont été créées, encourageant l'activité économique dans quelques régions frontalières, d'où provient une grande partie d'émigrants. Par une loi spéciale (N° 296/1976) des stimulants ont été introduite pouvant pousser les émigrants rentrés au pays à créer diverses entreprises dans leur lieux d'origine soit seuls —utilisant leurs épargnes et des prêts bancaires— soit avec la collaboration d'étrangers disposant de capitaux et d'une expérience adéquate.

f) Des efforts spéciaux visent à attirer les émigrants qui pourraient s'installer en Grèce comme rentiers (retraités et propriétaires d'immeubles donnant un revenu). Quelques faveurs accordées: importation d'effets personnels et d'autres objets en franchise de douane (ou réduction), pensions non taxées, dépôts bancaires à intérêt supérieur à l'intérêt courant etc. Ces mesures entraînerent l'installation en Grèce, et spécialement, aux lieux d'origine d'un grand nombre d'émigrants.

On voit dans le tableau II le mouvement migratoire —émigration et retour— pendant la période 1968-1976, ainsi que l'émigration nette.

Tableau II*

Années	Émigration	Retour	Émigration Nette
1968	50866	18832	+ 31984
1969	91552	18132	+ 73420
1970	92681	22665	+ 70016
1971	61745	24709	+ 37036
1972	43397	27522	+ 15875
1973	27527	22285	+ 5242
1974	24448	24476	— 28
1975	20330	34214	— 13884
1976	20379	32067	— 11688

Ce tableau et certaines autres données conduisent aux constatations suivantes:

a) Le rythme du retour, comparé à celui d'avant-guerre, paraît accéléré en raison de la composition du courant migratoire comprenant en grande partie des personnes qui s'étaient établis dans des pays européens. On estime que le pourcentage des émigrants qui rentrent en Grèce est plus du double de celui d'avant-guerre (20%).

b) Tandis que pendant les années 1968-1971 le retour ne couvrait que le 28,4% de l'émigration, depuis 1972 ce pourcentage a brusquement monté; en 1974 l'émigration nette est tombée à zéro et à partir de 1975 le retour la dépasse de beaucoup (68% en 1975, 55% en 1976). Ceci est exclusivement dû au renversement du mouvement migratoire entre la Grèce et l'Allemagne. Au contraire, le retour des pays d'outre-mer a subi un fléchissement notable même en chiffres absolus (8.231 en 1971, 4.646 en 1975).

c) Dans la composition par sexe nous observons une participation presque égale des hommes et des femmes dans les volumes de l'émigration et du retour (environ: 55 hommes, 45 femmes). La composition par âge est, au contraire, différente, vu que l'âge moyen des personnes rentrées est de cinq ans environ plus élevé que celui des émigrants; ceci renforce, d'une part, les groupes des adultes et des âgés dans la répartition de la population par âges et, de l'autre, la tendance ascendante de la mortalité et celle, descendante, de la natalité.

d) Le lieu d'installation et la profession exercée des émigrants après leur retour ne coïncide pas avec ce qu'ils avaient avant leur déplacement à

l'étranger. Ainsi, les paysans qui constituent la majorité des émigrants ne rentrent pas généralement dans leurs villages. La plupart s'installent dans les centres urbains où ils vivent cômme rentiers, ou ils trouvent un emploi dans les autres secteurs (surtout le tertiaire).

On constate, cependant, récemment une nouvelle tendance: une proportion accrue s'installe, en rentrant, dans les villages et les bourgs où elle s'occupe d'agriculture (exploitations intenses) en profitant des prix satisfaisants des produits on exerce d'autres activités qui bénéficient des privilèges accordés aux régions frontalières. Tandisque pendant les années 1968-1972 le 44% des émigrants rentrés s'est installé dans les petites agglomérations rurales, en 1975 ce pourcentage a atteint 55% environ.

III. LE RAPATRIEMENT DES GRECS DE L'ÉTRANGER

Le pays a reçu, dans le passé, diverses catégories des Grecs de la diaspora, qui ont cherché refuge en territoire national libre, chassés par les gouvernements étrangers ou par des difficultés graves dans les conditions de vie et de travail. Le plus vaste courant fut, toutefois, canalisé en Grèce après les événements désastreux en Asie Mineure (1922), qui aboutirent à l'échange des populations entre la Grèce et d'autre part la Turquie et la Bulgarie. On estime à 1.500.000 environ les Grecs arrivés en 1922-1923 et à 300.000 les Turcs et les Bulgares qui ont quitté la Grèce. Ces nouveaux-venus ont causé une augmentation brusque, presque de 10%, de la population. Selon le recensement de 1928, 1.221.848 personnes étaient réfugiés, la plupart (1.069.957) étant arrivés 1922-1928.

Les réfugiés de la période d'entre-guerre, ajoutés à la population à une époque où l'émigration vers les pays d'outre-mer avait été interrompue, ont une de graves problèmes à l'économie hellénique, déjà faible. Quelques années après, cependant, grâce aux efforts déployés et à l'appui étranger, la vague des réfugiés se transforma d'élément passif en facteur actif avec plusieurs répercussions favorables. Les réfugiés, intégrés rapidement dans la société et l'économie helléniques, contribuèrent efficacement au développement de l'agriculture (commercialisation, nouvelles cultures et méthodes d'exploitation), de l'industrie (poussée vers son développement) et du commerce (nouvelles techniques, élargissement des exportations). On reconnaît, d'autre part, la contribution des réfugiés à l'essor démographique du pays⁴ (hausse remarquable de la natalité pentant une décade) et l'augmentation

4. N. Polyzos, *Essai sur l'émigration grecque*, Paris, Recueil Surrey, 1947, pp. 70-71.
B. Valaoras, *Le problème démographique de la Grèce et l'influence des réfugiés* (en grec), Athènes 1939.

de la proportion des Grecs dans l'ensemble de la population. De ces 1.221.848 réfugiés 578.824 (47,4% du total) se sont installés dans des régions agricoles et 643.024 (52,6%) dans les centres urbains⁵.

Après la 2^e guerre mondiale des milliers de Grecs de l'étranger ont, aussi, cherché refuge dans le pays. On peut les distinguer en deux catégories: ceux des pays de l'Europe Orientale, chassés par le changement du régime politique et ceux d'autres pays, où les conditions de vie et de travail se sont, radicalement transformées. Ces deux catégories diffèrent des émigrants qui rentrent en Grèce parce qu'ils étaient installés en pays étranger depuis plusieurs générations, tandis que les émigrants se sont déplacés avec l'intention de rentrer.

Nous nous occuperons séparément de ces deux catégories:

A. Les réfugiés d'Europe Orientale

Trois groupes de réfugiés, quant à la nationalité, sont arrivés en Grèce des pays d'Europe Orientale: Grecs, étrangers et sans nationalité déterminée.

Ceux de nationalité hellénique sont placés sous la protection du gouvernement grec. Leur nombre n'est pas connu, car on ne dispose pas de données statistiques indiquant leur volume. Diverses Organisations bénévoles, étrangères et internationales, leur prêtèrent soutien.

Les réfugiés de nationalité étrangère et, par extension, ceux de nationalité indéterminée ont été placés sous la compétence du Haut Commissaire pour les Réfugiés, dont une délégation existe en Grèce depuis 1952. Auparavant, l'Organisation Internationale des Réfugiés s'en occupait. Leur nombre total s'élevait à 19.000 environ dont 8.000 Grecs de Roumanie sans nationalité déterminée et 11.000 personnes d'origine étrangère (arménienne, russe, assyrienne), arrivés antérieurement. Les Grecs de l'Épire du Nord (citoyens albannais) — presque 6.500 — n'étaient pas compris dans cette catégorie, ils s'assimilèrent, dans une certaine mesure, aux Grecs rapatriés d'autres pays.

Des programmes spéciaux ont été dressés depuis 1955 pour la protection de ces réfugiés, appliqués par le Ministère de la Prévoyance Sociale, dont le budget s'était chargé de 38% des dépenses (le 62% était assumé par le Haut Commissaire). L'assistance prêtée comprenait le logement (2.560 familles), le rétablissement professionnel (925 personnes aux centres urbains et 640 aux régions agricoles), l'éducation (aide à 850 écoliers et étudiants) et le secours aux vieillards sans ressources. L'application — déjà terminée — de ces programmes avait comme objet la protection des réfugiés arrivés en Grèce jusqu'au 31.12.1964.

5. *Série d'études*: «Les réfugiés en Grèce», *Economicos*, 24.4.1973.

Depuis 1965 un autre programme en faveur de réfugiés âgés est en cours, financée par le Haut Commissaire (65%) et le Ministère des Affaires Sociales (35%). Il comprend la prestation de pensions mensuelles à 5.000 personnes et leur installation dans des maisons spéciales.

A partir de cette même année, d'autres Grecs d'Europe Orientale et, tout particulièrement, de l'Union Soviétique sont arrivés en Grèce. Leur nombre s'élève à 14.000 environ (2.700 familles), placés sous la protection de ce même Ministère.

Il est à noter, enfin, que les citoyens étrangers d'Europe Orientale, qui ont cherché asile politique en Grèce, après un court séjour dans les Centres de Secours aux Réfugiés Politiques, se sont déplacés vers des pays étrangers. L'Organisation Internationale des Réfugiés s'est chargée au début de leur déplacement (3.000 personnes jusqu'à 1952). Ensuite, ce fut le Comité Intergouvernemental pour les Migrations Européennes (C.I.M.E.) avec la contribution du gouvernement Grec (pour ceux d'origine hellénique) et de différentes Organisations (de Conseil Oecuménique des Églises en premier lieu). Le C.I.M.E. a facilité, pendant les années 1952-1975, l'émigration, de Grèce ou par la Grèce, des 55.510 réfugiés, dont 46.298 étaient citoyens étrangers de Roumanie, d'Égypte, du Soudan etc. et 9.212 d'origine hellénique.

B. Le rapatriement d'autres pays

Nous y comprenons les personnes qui ont cherché refuge en Grèce provenant d'Égypte et d'autres pays africains, de Turquie et de Chypre, ainsi que de divers pays asiatiques. Leur nombre n'est pas connu, car on ne dispose de données relatives, car ils entrent dans le groupe global des personnes rentrées en Grèce. Toutefois, la grande majorité compte des Grecs d'Égypte, arrivés après l'application des lois sur la nationalisation des entreprises, de Turquie après les événements de 1955 et de Chypre lors de l'occupation d'une partie de l'île par les Turcs (1974). Ils ne restent plus que 8.000 à 10.000 Grecs en Égypte et en Turquie, tandis qu'aux premières années de l'après-guerre ils élevaient à plus de 100.000 dans chacun de ces deux pays. La plupart de Grecs chassés se sont installés en Grèce. Les Chypriotes arrivés sont moins nombreux (environ 24.000) partiellement assimilés aux précédents au point de vue de protection.

Le Gouvernement hellénique a pris une série de mesures en faveur de Grecs rapatriés. Il leur accorda: a) le droit d'exercer leur profession en Grèce; leur titres sont reconnus; des facilités d'inscription aux universités leur sont assurées, b) les privilèges dont jouissaient déjà les victimes de guerre, c) l'affiliation des salariés et des personnes exerçant une profession libérale aux caisses d'assurance sociales respectives avec le droit de rachat de leur service

au pays étranger et d) le placement, par priorité, des chômeurs dans des entreprises privées.

D'autre part, un arrêté ministériel établit un traitement spécial pour eux, comprenant des subventions mensuelles, assistance aux vieillards sans ressources, aide aux étudiants pauvres etc. Cette protection concerne 20.000 personnes environ provenant d'Égypte et de Turquie. Un traitement analogue est accordé à 14.500 Grecs rapatriés des pays d'Europe Orientale.

Il est à noter que certains facteurs facilitèrent l'intégration des réfugiés dans l'économie hellénique, au progrès de laquelle ils ont contribué.

Ainsi :

a) Leur arrivée en Grèce eut lieu lors du décollage de l'économie nationale et coïncida avec l'émigration étendue des Grecs en pays étrangers. Par conséquent, les nouveaux-venus ont, dans une certaine mesure, remplacés ceux qui partirent.

b) La composition du groupe des rapatriés était telle que certaines branches de l'économie ont été renforcées. Beaucoup d'entre-eux disposaient d'une expérience commerciale et connaissaient des langues étrangères, qualifications précieuses pour l'encadrement du secteur des services et, spécialement, du tourisme. D'autres étaient techniquement spécialisés et, pour cela, utiles à diverses unités industrielles. Des entrepreneurs ont développé en Grèce des initiatives dans les branches du tourisme, de l'industrie et de la marine marchande; dans certains cas ils ont, même, créé des entreprises d'avant-garde. Enfin, l'acquisition par eux d'un grand nombre d'immeubles renforça le marché foncier et l'activité dans le domaine de la construction.

IV. L'EXODE DU POTENTIEL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

La Grèce fut, depuis les temps anciens, un pays d'exode de personnes à qualifications supérieures. Nous citons que autour de 300 A.D. plusieurs hommes de science ont afflué vers Alexandrie; après la chute de Byzance, des savants grecs s'installèrent dans divers pays d'Europe Occidentale et transmirent l'esprit grec; en général, il y avait beaucoup de personnes cultivées dans les colonies grecques de l'étranger créées dans le courant du 19^e siècle en Europe —Occidentale et Orientale— et en Afrique, particulièrement en Égypte.

Il est vrai que parmi les émigrants grecs des premières décades du XX^e siècle le cas de personnes possédant de hautes qualifications était très rare. Cependant, les membres la deuxième, et encore plus, de la troisième génération de ces colonies ont, en grande partie, acquis une formation supérieure et contribué ainsi au progrès scientifique des pays où ils se sont installés.

Après la 2^e guerre mondiale, la présence à l'étranger des Grecs de cette

catégorie devint plus évidente. Ils se sont établis, en principe, dans des pays développés et, par excellence, aux États Unis. Le courant est composé, d'une part, de personnes émigrant pour assurer une meilleure carrière et, d'autre part, de ceux qui font leurs études à l'étranger où ils s'établissent par la suite.

Les données statistiques disponibles, quoique très insuffisantes indiquent qu'une partie notable de nouveaux diplômés des universités grecques va à l'étranger⁶. Pendant les années 1961-1965 plus de 20% des nouveaux médecins et ingénieurs ont émigré. Contre les 84.329 diplômés des universités helléniques des années 1965-1974, 9.688 se sont partis à l'étranger, c.-à.-d. le 11,5%. Quant aux ingénieurs, spécialement, les émigrants s'élevèrent à 20%.

La saignée a été plus large dans le cas des étudiants grecs à l'étranger; presque le 80% ne rentre pas au pays natal attiré par des conditions meilleures pour leur carrière scientifique professionnelle. Il est à noter que les étudiants grecs à l'étranger sont relativement plus nombreux en comparaison avec ceux des autres pays; ils dépassent les 25.000. Étant donné que ce groupe comprend des personnes avec une culture élevée, la perte pour la Grèce en est plus lourde. La Grèce, désirant les attirer, les met d'une part, au courant des progrès effectués et des perspectives pour l'avenir et établit d'autre, part, des mobiles pour encourager leur retour. Nous citons: la création d'un service spécial auprès du Ministère des Affaires Étrangères, les deux Congrès des universitaires grecs de l'étranger convoqués à Athènes (1972 et 1973), la possibilité de les rappeler comme professeurs-visiteurs et la prise en considération de leur service à l'étranger dans le cas de leur établissement en Grèce.

Parallèlement à cette forme d'émigration vers des pays avancés, on remarque, récemment, un autre courant migratoire vers des pays en voie de développement d'Asie et d'Afrique et, en particulier, vers les pays producteurs de pétrole. Ces émigrants constituent les cadres des entreprises techniques grecques qui ont assumé de grands travaux d'infrastructure (ports, routes, irrigation, habitation etc.) dans les pays en question. La main d'œuvre indigène couvre les besoins en travail non spécialisé.

La valeur globale de ces travaux, est estimée à 4.000 millions dollars. 20-25% est transféré en Grèce. Les Grecs travaillant sur les lieux s'élèvent à 4.500 environ, dont 1.000 ingénieurs et 3.000 cadres techniques. L'activité étendue dans ces pays est due au fait que la Grèce dispose d'un potentiel technologique remarquable et d'entreprises techniques puissantes, ainsi qu'aux bonnes relations avec eux, chose renforcée par l'absence de vues néo-colonialistes dans les initiatives grecques.

6. G. Coutsoumaris, «Some Thoughts on the Brain Drain from developing Countries», *The Brain Drain*, McMillan Co., N.Y. 1968.

On voit donc que la Grèce est déjà entrée dans la deuxième phase des déplacements internationaux de potentiel humain, s'approchant, en la matière, de certains pays développés (Allemagne, Hollande etc.). Dans cette phase, tandis que l'exode suit une marche descendante et le retour une marche ascendante, on observe une différenciation dans la composition du volume des émigrants; la proportion des personnes possédant des diplômes universitaires et une formation et expérience techniques s'accroît continuellement.

Athènes